

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 17 décembre 2010
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Développer un projet pilote d'Ecologie Industrielle - Convention avec OREE -
Décision - Autorisation**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les entreprises ont aujourd'hui clairement intérêt à optimiser la gestion de leurs flux de production. Pour les acteurs publics, une idée-force est de tendre vers des circuits économiques courts, en cherchant à réaliser un bouclage des flux de matières et d'énergies à l'échelle d'un territoire, à travers son tissu industriel. L'analyse des flux entrants et sortants générés par les activités de production permet de mettre en évidence des synergies potentielles, mais également de révéler des opportunités de développement. L'écologie industrielle se présente donc comme une véritable stratégie de développement territorial durable.

Cette démarche favorise la transition du système industriel actuel vers un système viable, durable, inspiré par le fonctionnement quasi cyclique des écosystèmes naturels.

Une action collective « Ecologie industrielle » pilotée par l'association nationale OREE et financée par la Direction Générale de la Compétitivité de l'Industrie et des Services (DGCIS) est en cours sur le territoire national pour une durée de 2 ans (2010-2011).

L'objectif est d'impulser des démarches d'écologie industrielle sur des territoires d'activités et de produire des recommandations d'ordre méthodologique. Elle concerne à ce jour quatre territoires pilotes :

- Estuaire de la Seine (25 intercommunalités), territoire à forte concentration industrielle (textile, pétrochimique, etc.), problématique portuaire
- Plaine Commune (93), à dominante éco- industrielle,
- Plaine du Var (06), projet Ecovallée,
- Agglomération roannaise : tissu à dominante agro-alimentaire en milieu rural

La Communauté Urbaine de Bordeaux, étant membre de l'association OREE, pourrait intégrer cette action comme cinquième territoire pilote.

En cohérence avec le projet d'étude sur la filière chimie- chimie verte, le périmètre de la démarche d'écologie industrielle pourrait être étendu au-delà de l'Ecoparc, sur lequel une

enquête de flux a déjà été initiée dans le cadre de la démarche de qualité environnementale.

Le périmètre élargi de cette démarche pourrait inclure les parcs d'activités les plus industrialisés de notre territoire, et notamment la presqu'île d'Ambès et les activités aéronautiques (aéroparc, mais aussi activités de ce secteur localisées sur d'autres sites).

La convention ci-jointe entre OREE et la Communauté Urbaine de Bordeaux a été élaborée pour préciser les spécificités de l'engagement de notre territoire.

OREE s'engage à financer pour partie l'étude de faisabilité de la démarche d'écologie industrielle qui fera l'objet d'un MAPA lancé par la CUB.

L'aide attribuée par Orée est une subvention d'un montant de 15 000 € TTC. L'apport de la CUB s'élève à 40 000 € TTC. Ainsi le budget prévisionnel du projet est fixé à 55 000 € TTC, conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses	Montant en € TTC	Recettes	Montant en € TTC
Sous-traitance prestation d'appui technique	55 000	Orée	15 000
		CUB	40 000
Total	55 000	Total	55 000

OREE soutient également la démarche par un appui technique équivalent à 30 jours homme, durant cette phase qui s'achève fin 2011.

L'opération estimée à 40 000 euros en dépense est prévue au budget principal dans l'exercice 2011.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriale

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage réaliser une étude de faisabilité pour le développement d'un projet pilote d'écologie industrielle sur le territoire communautaire.

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux est autorisé à signer la convention ci- annexée relative à l'action collective « Ecologie Industrielle», entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'association OREE.

Article 2 : La recette relative à la perception du montant de 15000 euros TTC sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 74, compte 7478, fonction 900, CRB D100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JANVIER 2011

PUBLIÉ LE : 7 JANVIER 2011

M. JEAN-CHARLES BRON